MPM Soluble Oil Extra

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 3-5-2019 Date de révision: 9-2-2023 Remplace la fiche: 3-5-2019 version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	MPM Soluble Oil Extra
UFI	:	J89R-PS7K-S90D-FHWC
Code du produit	:	34000
Type de produit	:	Produit de lavage et de nettoyage
Groupe de produits	:	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030
info@mpmoil.nl - www.mpmoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée, contient <3% (p / p) d'extrait de DMSO, selon IP346

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated	N° CAS: 68920-66-1 N° CE: 500-236-9 N° REACH: 01-2119489407-26	< 5	Non classé
Sulfone-acids, alkane-. sodiumsalts	N° CAS: 68608-26-4 N° CE: 301-210-8	< 2,5	Eye Irrit. 2, H319
Amides, C12-18 et C18-insaturés, N-(hydroxyéthyl), éthoxylés	N° CAS: 157707-44-3 N° CE: 500-350-9	< 2,5	Eye Dam. 1, H318
Alcools, C14-18, éthoxylés propoxylés	N° CAS: 68002-96-0 N° CE: 614-209-5	< 2,5	Aquatic Chronic 3, H412
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
Sodium pyrithione	N° CAS: 3811-73-2 N° CE: 223-296-5	< 1	Non classé

Limites de concentration spécifiques		
Nom	**Identificateur de produit**	**Limites de concentration spécifiques**
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	(0,05 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Pas nécessaire.
Après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse et CO2.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Gants. Lunettes de protection.
Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Détergent. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des récipients de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Stocker dans un récipient fermé.

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Température de stockage : ≤ 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 oilspray (TWA, 8 heures journée de travail) est recommandé

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques:
Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:
Gants. Lunettes de sécurité.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:
Gants de protection

Protection des mains					
Type	**matériel**	**Perméation**	**Epaisseur (mm)**	**Pénétration**	**Norme**
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Jaune.
Aspect	:	Liquide huileux.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	Pas disponible
Point de congélation	:	-18
Point d'ébullition	:	Pas disponible
Inflammabilité	:	Pas disponible
Propriétés explosives	:	Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
Limites d'explosivité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	> 220 °C @ ASTM D92 COC)
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible

Température de décomposition	:	Pas disponible
pH	:	10
pH solution	:	10 vol %
Viscosité, cinématique	:	41 mm²/s @ 40°C ASTM D7279
Solubilité	:	Émulsionnable dans l'eau.
Log Kow	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	:	Pas disponible
Densité	:	895 kg/m³ @ 15°C ASTM D4052
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Pas disponible
Taille d'une particule	:	Non applicable
Distribution granulométrique	:	Non applicable
Forme de particule	:	Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	:	Non applicable
État d'agrégation des particules	:	Non applicable
État d'agglomération des particules	:	Non applicable
Surface spécifique d'une particule	:	Non applicable
Empoussiérage des particules	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV	:	0 %
Indice de réfraction	:	1,481

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec les oxydants (forts).

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé

Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated (68920-66-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Sulfone-acids, alkane-. sodiumsalts (68608-26-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

Sodium pyrithione (3811-73-2)	
DL50 orale rat	1208 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
CL50 Inhalation - Rat	1,08 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-3 (Acute inhalation toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation))

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 10

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
pH: 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Sodium pyrithione (3811-73-2)	
LOAEL (animal/mâle, F1)	2,8 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
LOAEL (animal/femelle, F1)	1,4 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/mâle, F1)	1,4 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)
NOAEL (animal/femelle, F1)	0,7 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Sodium pyrithione (3811-73-2)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1,5 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	0,5 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Le produit est nocif par inhalation et peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

MPM Soluble Oil Extra	
Viscosité, cinématique	41 mm²/s @ 40°C ASTM D7279

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2. Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated (68920-66-1)	
CL50 poisson 1	96h, Dario rerio
CE50 Daphnie 1	48h Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l 72h Scenedesmus subspicatus
NOEC chronique crustacé	21d

Sodium pyrithione (3811-73-2)	
CL50 poisson 1	7,3 µg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 Daphnie 1	0,6 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,22 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated (68920-66-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated (68920-66-1)	
Log Pow	4,6

Sulfone-acids, alkane-. sodiumsalts (68608-26-4)	
Log Pow	41,63

12.4. Mobilité dans le sol

MPM Soluble Oil Extra	
Sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 08 99* - déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU : Non réglementé
N° ONU (IMDG) : Non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non réglementé

Transport maritime
Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	**Description**
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

Pays-Bas

Catégorie ABM : A(3) - dangereux pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Suède

Numéro dans le registre suédois des produits : 687708-8

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
	Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) - remarque	Ajouté	
	Indice de réfraction	Ajouté	
	Type de produit	Ajouté	
	Commentaires (avant la composition)	Modifié	

Indications de changement			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
1.1	Nom commercial du produit	Ajouté	
1.1	Groupe de produits	Ajouté	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Ajouté	
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Après inhalation	Modifié	
4.1	Après ingestion	Modifié	
4.1	Après contact oculaire	Modifié	
4.2	Après contact avec la peau	Ajouté	
4.2	Après inhalation	Ajouté	
4.2	Après contact oculaire	Ajouté	
4.2	Après ingestion	Modifié	
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Modifié	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Ajouté	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté	
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Ajouté	
6.1	Equipement de protection	Modifié	
6.1	Equipement de protection	Modifié	
6.1	Mesures générales	Modifié	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	
6.3	Pour la rétention	Ajouté	
6.3	Autres informations	Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté	
7.1	Température de manipulation	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
7.2	Mesures techniques	Ajouté	
7.2	Température de stockage	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	

Indications de changement			
Rubrique	**Élément modifié**	**Modification**	**Remarques**
7.2	Lieu de stockage	Modifié	
8.2	Mesures techniques	Ajouté	
8.2	Equipement de protection individuelle	Modifié	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
9.1	Aspect	Ajouté	
9.1	Solubilité	Ajouté	
9.1	Point de congélation	Ajouté	
9.1	pH solution	Ajouté	
9.1	Propriétés explosives	Ajouté	
9.1	pH	Modifié	
9.1	Viscosité, cinématique	Modifié	
9.1	Odeur	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
9.1	Densité	Modifié	
9.2	Teneur en COV	Ajouté	
10.2	Stabilité chimique	Ajouté	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Ajouté	
10.4	Conditions à éviter	Ajouté	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Ajouté	
12.1	Général	Modifié	
12.4	Sol	Ajouté	
12.6	Autres effets néfastes	Ajouté	
13.1	Indications complémentaires	Ajouté	
15.1	Teneur en COV	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.

Texte intégral des phrases H et EUH	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.